

PORT AUTONOME DE PARIS
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 10 JUIN 2020

TARIFS « FONCIERS » COMPLEMENTAIRES OU REVISES

-=-=-

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 10 juin, à 9h30

Le Conseil d'Administration du Port Autonome de Paris s'est assemblé sous la présidence de Mme Catherine RIVOALLON.

Présents : Mme BEAUVOIS, M. CAMBOURNAC, M. COUTON, M. DALAISE, Mme DALLE, Mme DOUBLET, M. DUCHÊNE, Mme GAY, M. GUIMBAUD, M. HUET, M. LEANDRI, M. LEGARET, M. POIRET, Mme PRADA-BORDENAVE, M. RAYNAL, M. VALACHE, M. VALTAT

Excusés : M. AUDHEON, M. CHARLES, Mme DENIS, M. DOURLENT, Mme DUCELLIER, Mme GOUETA, M. GUYARD, M. HOURSON, M. LEPERCHEY, M. MISSIKA, M. NAJDOVSKI, Mme POINSOT, M. ROULEAU

Ayant donné mandat : M. CHARLES a donné pouvoir à Mme GAY ; Mme DUCELLIER a donné pouvoir à Mme DALLE

Secrétaire : M. LEANDRI

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu les articles L.4322-1 et suivants ainsi que les articles R.4322-1 et suivants du Code des transports, relatifs au Port Autonome de Paris ;

Vu le Cahier des Charges approuvé par délibération du 3 octobre 2012 fixant les conditions administratives financières et techniques applicables aux occupations privatives du domaine géré par le Port Autonome de Paris ;

Après avoir entendu l'exposé de la Directrice du Développement Domanial sur une proposition de tarifs fonciers additionnels ou modifiés ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1^{er} :

- D'approuver la proposition de tarifs fonciers additionnels ou modifiés selon le rapport soumis.

Fait et délibéré à Paris,
La Présidente,



Catherine RIVOALLON